

Activités Pédagogiques Complémentaires :

le SNUipp-FSU prend position !!!

Réuni en conseil national les 16 et 17 septembre, le SNUipp-FSU s'est nationalement positionné de façon claire sur les APC :

(Extraits du texte action voté en conseil national)

Sur la base de ses mandats, le SNUipp-FSU interpellera la ministre pour exiger l'ouverture immédiate de discussions pour la redéfinition de nos obligations de services (ORS), **la reconnaissance du travail non pris en compte et une revalorisation salariale.**

Pour transformer l'école, nos conditions d'exercice du métier doivent s'améliorer et notre engagement professionnel doit être pleinement reconnu.

Face aux inégalités scolaires, notre métier est devenu de plus en plus complexe. Il s'exerce dans des conditions difficiles et requiert toujours plus de temps sans que celui-ci soit reconnu. **La réforme des rythmes scolaires charge considérablement la barque.** A cela s'ajoutent des injonctions et des contrôles de la hiérarchie qui pèsent sur l'exercice de notre métier. Le cadre des 108 heures explo-

se. Les APC, à la limite des temps scolaires et périscolaires, sont le plus souvent vécus comme une contrainte supplémentaire, le travail en petits groupes doit pouvoir se faire sur le temps de classe. L'intérêt pédagogique des APC est loin d'être partagé. Reliquat de l'aide personnalisée, ce dispositif ne répondant ni à la difficulté scolaire ni à l'ambition d'ouverture culturelle, doit être abandonné.

Le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une reconnaissance de la globalité de leur travail.

C'est dans ce cadre et pour peser sur l'ouverture de discussions que le SNUipp-FSU appelle les équipes :

- à utiliser librement les heures d'APC.
- à ne pas faire remonter les tableaux de contrôle. L'administration doit enfin reconnaître la professionnalité des professeurs des écoles.

Le SNUipp-FSU soutiendra les équipes pédagogiques en cas de pression.

La ministre a reçu le SNUipp-FSU le jeudi 18 septembre 2014.

Compte tenu des nouvelles organisations du temps scolaire, les APC peuvent être ressenties par les élèves comme une privation d'une autre activité (organisée ou libre). Même si parfois les APC ont pu déboucher sur des initiatives intéressantes, elles sont dans leur grande majorité pensées comme la continuité de l'AP fondée sur la destruction du RASED, la suppression de 2h d'enseignement par semaine pour tous les élèves (soit 72h en moins sur une année) et la hausse des effectifs.

Si le travail en petit groupe est un dispositif pédagogique intéressant, revendiqué par le SNUipp, le cadre des APC ne réunit pas les conditions nécessaires à son efficacité.

Dans le département, le positionnement horaire contraint (pause méridienne, avant le début des activités du matin, ...), par la place des TAP, le transport scolaire, ... , (de surcroît en dehors du temps d'enseignement et son caractère non obligatoire) s'apparente le plus souvent à une surcharge pour les élèves. Certains IEN refusent des organisations qu'ils toléraient l'année dernière encore. Même si la profession fait preuve d'un grand professionnalisme et tente d'offrir aux élèves des activités adaptées, les APC sont majoritairement subies par nos collègues de travail, car jugées inefficaces. Ces derniers réclament du temps, de la formation, de la sérénité dans leur travail, de la concertation et de la confiance.

Consigne :

Le SNUipp-FSU 23 appelle les enseignants du primaire à ne pas mettre en œuvre les APC et à récupérer ce temps en temps « utile », librement organisé. L'heure ainsi libérée permettra la reconnaissance d'une partie du « travail invisible » des enseignants (accueil éducatif du matin et de l'après-midi dans les classes, rencontres avec les parents, avec tous les partenaires, concertations...)

Chaque semaine un enseignant consacre beaucoup de temps à la relation aux parents hors temps de service : l'accueil du matin, les discussions au portail, au téléphone, voire des entretiens plus longs. Par exemple, tous les matins de 8h50 à 9h, 10 minutes sont consacrées à la relation aux familles, soit 50 min par semaine, quasiment le temps d'APC : il est temps de reconnaître ces temps de travail.